

## DÉLIBÉRATION N°5 C.A.S.D.I.S. DU 18/10/2021

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20211018-5

### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LEURS CREDITS DE PAIEMENT

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni lundi 18 octobre 2021 à 14h30, en présence du Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet du Lot.

#### Étaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique ARNAUDET, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Christian PONS, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIÉ

##### Sans voix délibérative :

Colonel Jean-François GALTIE, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant Christophe MORANDIN

##### Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Marie-José SOURSOU, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Elodie JEURISSEN, Madame Marie-Ange MAGRE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

##### Étaient absents / excusés :

Madame Dominique BIZAT, Madame Gaëligue JOS, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Luc ESTRADEL, Monsieur Pierre MOLES, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Capitaine Philippe DELTOUR, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident de mettre à jour les crédits de paiement pour 2021, comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (BP + reports)	Reports d'engagements de crédits 2020 sur l'exercice 2021	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Modifications prévues en DM1-2021	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2022
<b>DIVERS CIS</b> <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	2 000 000	29 407, 98	571 548, 84	223 451, 16	795 000	+38 000	1 213 592, 02
Pour la réhabilitation et l'extension de divers centres d'incendie et de secours, les crédits de paiement 2021 sont réajustés à hauteur de 38 000 € TTC pour la fin d'exercice 2021. En effet, les travaux suivants devraient être débutés avant la fin de l'année : l'agrandissement des vestiaires au CIS de Puy l'Evêque pour 150 000 € TTC et des travaux sur la caserne de Lacapelle-Marival pour 65 000 € TTC. L'enduit des façades sur la caserne de Gourdon est également prévu pour 20 000 € TTC. Les crédits restants sont nécessaires à la poursuite des travaux en cours (frais d'études, réhabilitation de la caserne de Gourdon et solde des travaux pour le CIS de Sousceyrac).							
<b>DIRECTION /CODIS</b> <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	800 000	112 566, 20	192 566, 20	33 433, 80	226 000	-38 000	423 433, 80
Pour le projet de réhabilitation de la Direction et du Codis, les crédits de paiement 2021 sont diminués de 38 000 €. Ils seront reportés au budget primitif 2022.							
<b>PROJET REGOURD</b> <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	14 352	374 352	125 648	500 000	0	13 485 648
Pour le projet Regourd, aucune modification n'est envisagée. Les phases d'esquisse et d'avant-projet sommaire seront exécutées en 2021 par l'architecte. Les crédits restants serviront à engager les premières études : bureau de contrôle, études de sol.							

Totaux : 16 800 000 156 326, 18 1 138 467, 04 382 532, 96 1 521 000 0 15 122 673, 82

**Détail du vote :**

Présents : 13  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Cahors, le 19 OCT. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.